PROCÉDURE REPÉRAGE DU PATIENT SANS MÉDECIN TRAITANT

PATIENT SANS MT REPÉRÉ PAR UN PRO. DE SANTÉ OU DE L'ACCOMPAGNEMENT

pharmaciens, IDELS, urgences, hôpitaux, dispositif d'appui à la coordination, acteurs sociaux et médico sociaux...

PATIENT SANS MT INFORMÉ DE LA PROCÉDURE

affichages chez les pro. de santé, établissements, partenaires, site internet, publications, bouche à oreille...

SITE INTERNET CPTS
"VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECIN TRAITANT"
Possibilité d'envoyer le lien vers le formulaire par mail.

FORMULAIRE D'ORIENTATION EN LIGNE D'UN PATIENT SANS MT

- Coordonnées
- Arrondissement
- Situation spécifique justifiant une prise en charge prioritaire (ALD, >75ans, CMU/C2S...)
- Visite à domicile requise ?
- Consentement RGDP

COORDINATION DE LA MISSION MTHELP

- **Récupérer et traiter les demandes**
- **Consulter la liste des MT ayant des créneaux disponibles**

Transmission au patient des coordonnées du et des MT disponible(s) avec les modalités de prise de RDV

Prise de rdv effectuée par le patient

LE PATIENT DOIT INFORMER LA CPTS DE L'ISSUE DE LA DEMANDE

Liste de patients ayant trouvé un MT mise à jour et anonymisée

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ
CPTS Marseille 1-2-3